

Décision n° 2025-008

Objet : Convention de mise à disposition des équipements sportifs communautaires, à titre précaire, révocable et gracieux, au profit d'associations sportives du Pays de Fontainebleau, pour la période 2025-2027

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 5211-10,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment l'article L 2125-1,

Vu la délibération n° 2020-134 du 9 juillet 2020 autorisant M. le Président à décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Considérant que certains des équipements sportifs communautaires sont spécialisés dans la pratique d'une discipline sportive (aviron, tennis, voile...),

Considérant la volonté de la Communauté d'agglomération de mettre à disposition lesdits équipements sportifs afin de répondre favorablement aux demandes des associations sportives de son territoire,

Considérant la disponibilité desdits équipements sportifs pouvant satisfaire aux demandes.

Décide

Article 1

D'approuver la mise à disposition des équipements sportifs spécialisés suivants, à titre précaire révocable et gracieux, au profit des associations sportives du Pays de Fontainebleau mentionnées ci-dessous :

Equipement sportif	Associations bénéficiaires
Base nautique de la Magdeleine (Samois-sur-Seine)	Aviron du Pays de Fontainebleau – ANFA Aviron , 1 bis quai des Plâtreries - 77920 Samois sur Seine Association Nautique de Fontainebleau-Avon de Canoë Kayak (ANFA CANOE-KAYAK) , 1 bis quai des Plâtreries - 77920 Samois sur Seine
Bâtiments et équipements dédiés à la pratique de la voile (Avon)	Yachting Club du Pays de Fontainebleau (YCPF) , route du port de Valvins – 77210 Avon
Stade Benjamin Gonzo (Avon)	Union Sportive Avonnaise Football , 11 rue du rocher d'Avon - 77210 Avon
Equipements de tennis du stade Philippe Mahut (Fontainebleau)	Tennis Club de Fontainebleau (T.C.F.) , Hôtel de Ville, 40 rue Grande – 77300 Fontainebleau

Équipements de tennis (Bourron Marlotte)	Tennis Club de Bourron Marlotte , Hôtel de Ville, 135 rue du Général de Gaulle – 77780 Bourron Marlotte
Equipements de tennis du complexe sportif Pierre de Coubertin (Vulaines-sur-Seine)	Association Sportive des Bords de Seine , Mairie 6 rue Riche – 77870 Vulaines-sur-Seine
Equipements de tir à l'arc du stade Philippe Mahut (Fontainebleau)	Compagnie d'Arc de Fontainebleau Avon , Hôtel de Ville 40 rue Grande – 77300 Fontainebleau
Stade de football (Achères-la-forêt)	Entente Sportive de la Forêt , 7 rue du Docteur Battesti – 77760 La Chapelle-la-Reine
Stade de football (Chailly-en-Bière)	Entente Sportive Du Pays de Bière , 10 rue du Fief – 77930 Cély-En-Bière
Stade de football (Perthes en Gâtinais)	Entente Sportive Du Pays de Bière , 10 rue du Fief – 77930 Cély-En-Bière
Equipements de tennis (Le Vaudoué)	Entente Sportive de la Forêt , 7 rue du Docteur Battesti – 77760 La Chapelle-la-Reine

Article 2

De signer une convention, selon le modèle joint, de mise à disposition des équipements sportifs communautaires précités aux associations sportives du Pays de Fontainebleau susvisées, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027.

Article 3

D'exécuter la présente décision.

Fait à Samois-sur-Seine, le 21 janvier 2025



Certifié exécutoire le **23.01.2025**

Publication le **23.01.2025**

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa publication et sa transmission au représentant de l'État auprès du tribunal administratif de Melun ou par l'application Télécours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr